



Procédure d'élaboration des listes de candidatures soutenues par le Club EEA pour les élections 2023 au CNU

Basée sur la procédure votée en AG 2010



Calendrier prévisionnel : CNU 2023

(validé par le CA du 7 septembre 2022)

Septembre-octobre 2022

- **Elaboration des comités (dits comités des sages) en charge de constituer les listes et affichage sur le site du Club (avec CV) et validation des comités par le CA**
- **Identification des têtes de liste (audition par le CA)**

Novembre 2022 – Janvier 2023

- **Publication des critères d'élaboration des listes, du calendrier et appel à candidatures**
- **Recueil des candidatures avec CV**

Mars 2023

- **Etablissement des listes par le comité des sages pour chacune des sections CNU**

11 Mai 2023

- **Validation des listes par le CA puis par l'AG du Club**
- **Validation des professions de foi et lancement de la procédure de dépôt**



Composition du « comité des sages »

6 collègues (A ou B) connaissant très bien les valeurs défendues par le Club et/ou élus du Club sortants du CNU, cooptés par les sections du Club concernées

+ le président ou secrétaire des sections du Club ou un membre élu du CA

+ tête de liste collègue A du CNU sortant

+ Président ou Vice-président du Club EEA

Permettant une représentation cohérente du territoire

Non candidats sur les listes

CV succinct rendu public

Le comité des sages est animé par un coordinateur désigné en son sein.

Un comité des sages par section CNU.



Identification des têtes de liste

Représentativité des têtes de listes

- Collègues ayant une connaissance équilibrée et reconnue de tous les volets/aspects du métier (recherche, enseignement, responsabilités collectives..)
- Membres du Club ou impliqués dans une organisation animant la communauté EEA
- Ayant une expérience du CNU
- Identifiés rapidement pour guider la constitution des listes

Critères pour être tête de liste

- Critère légal
 - Ne pas exercer plus de deux mandats consécutifs en tant que membre titulaire du CNU.
- Critère spécifique Club EEA
 - S'engage à défendre les valeurs du Club EEA
 - S'engage à ne pas demander de promotion au niveau national
 - Pour le collègue A : s'engage à briguer la présidence de la section
 - Pour le collègue B : s'engage à candidater pour être membre du bureau